



Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N° 4 du 16 septembre 2019

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Pauline JOTTEUR

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Daniel CHEVAL, Christophe MONTET, Michel PEYROUZE et Jean Pierre BORDELAIS.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Les nouvelles règles de l'arbitrage ne s'appliquent pas au football à effectif réduit. Les clubs continuent à mettre en œuvre les dispositions présentées en 2017.

Modification Poule B : ACE prend la place de l'exempt

Modification Poule C : Bourg St Andéol prend la place de l'exempt et Ruoms remplace ACE

Merci d'aller prendre connaissance des nouveaux calendriers sur le site du district.

L'information a été diffusée à l'ensemble des clubs concernés (sauf Berzeme car pas de coordonnées) par SMS samedi 14 septembre.

CHAMPIONNAT U18 F

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Temps de jeu : 2 mi- temps de 40 mn ; ballon taille 5 ; horaire officiel 15h 30

CHAMPIONNAT U15 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Ententes autorisées :

BBRM – FC Péageois en féminines à 11
Gestionnaire : BBRM

US Vallée du Jabron – FC Sauzet en féminines à 11
Gestionnaire : US Vallée du Jabron

INFORMATIONS AUX CLUBS

Toutes demandes de modifications (dates, horaires, installations) doivent être saisies sur foot clubs. Au préalable le club qui demande la modification, doit informer téléphoniquement le club adverse et l'aviser qu'une demande est en cours. Nous demandons aux clubs de répondre aux demandes effectuées afin de respecter les délais.

RAPPEL IMPORTANT : Les demandes de modifications de dates de rencontres doivent nous parvenir impérativement dans un délai de 12 jours avant la rencontre officielle.